

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Retiré

AMENDEMENT

N ° II-CF249

présenté par

M. de Courson, M. Degallaix, M. Favennec, M. Folliot, M. Gomes, M. Hillmeyer,
Mme Sonia Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Piron, M. Rochebloine, M. Tuaiva, M. Vercamer,
M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE 58

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

À l'alinéa 32, remplacer le nombre « 45 » par le nombre « 30 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le montant de la dotation de centralité. Ainsi, le montant attribué à chaque territoire irait de 15 à 30 euros, au lieu de 15 à 45 euros par habitant, en fonction de la population du territoire ou de la commune isolée.